

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **25**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Décision modificative**  
**n°1 du budget**  
**PRINCIPAL**

**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT,  
Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Monique MORENO à Martine MUNOZ,  
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Serap ALP à Eric BOUCOURT,  
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du conseil municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du conseil municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°30 du conseil municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget principal 2024.
- **Considérant** qu'une erreur a été commise lors de l'établissement du BP 2024 sur la nature comptable de la prestation G5 pour la détection et la géolocalisation des réseaux d'éclairage public dans le cadre du marché global de performance du renouvellement, de l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et connexes. Cette prestation a été prévue à la section d'investissement alors qu'il s'agit d'une prestation de service en section de fonctionnement. Il est nécessaire de prévoir un transfert des crédits de la section d'investissement du compte 21534 – Réseaux d'électrification chapitre 21 par une diminution de crédits du compte 021 – virement de la section de fonctionnement et d'alimenter en section de fonctionnement le compte 6228 – Autres services extérieurs divers chapitre 011 qui sera compensé par la diminution du compte 023 du virement à la section d'investissement pour un montant de 155 520,00 euros ;
- **Considérant** que suite à la crise du COVID-19, afin d'aider le secteur de la petite exploitation cinématographique, le CNC a décidé de convertir en subvention la part restant à rembourser au titre des années 2020 et 2021 des avances accordées aux exploitants d'établissement de spectacles cinématographiques. Sur l'avance perçue par la commune pour la mise en place du numérique dans les salles du cinéma Le Monaco, il restait 15 546,00 euros à rembourser au CNC, il est par conséquent nécessaire de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 041 sur la nature 16878 – Autres dettes en dépenses et sur la nature 1328 – Subventions autres organismes en recettes pour un montant de 15 546,00 euros afin de solder cette avance et la convertir en subvention reçue.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6228 – Divers		+ 155 520,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	<b>6 087 630,49 €</b>	<b>+ 155 520,00 €</b>		
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>+ 155 520,00 €</b>		<b>- €</b>

<b>Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement</b>				
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>				
D/023 – Virement à la section d'investissement		- 155 520,00 €		
<b>Sous total chapitre 023</b>	<b>1 900 691,73 €</b>	<b>- 155 520,00 €</b>		
<b>Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- 155 520,00 €</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles d'investissement</b>				
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/21534 - Réseaux d'électrification		- 155 520,00 €		
<b>Sous total chapitre 21</b>	<b>1 138 098,76 €</b>	<b>- 155 520,00 €</b>		
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement</b>		<b>- 155 520,00 €</b>		<b>- €</b>
<b>Dépenses et recettes d'ordre d'investissement</b>				
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>				
C/021 – Virement de la section de fonctionnement				- 155 520,00 €
<b>Sous total chapitre 021</b>			<b>1 900 691,73 €</b>	<b>- 155 520,00 €</b>
<i>Chapitre 041 – Opération d'ordre de transfert entre section</i>				
D/041/16878 - Autres dettes autres organismes		+ 15 546,00 €		
C/041/1328 - Subventions autres organismes				15 546,00 €
<b>Sous total chapitre 041</b>	<b>- €</b>	<b>+ 15 546,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 546,00 €</b>
<b>Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>+ 15 546,00 €</b>		<b>- 139 974,00 €</b>
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 139 974,00 €</b>		<b>- 139 974,00 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) ET 5 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC et Serap ALP) :

- **Approuve** la Décision Modificative n°1 du budget PRINCIPAL ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Thierry BARTHELEMY

Le Maire,



Stéphane RODIER